



Dossier de surendettement et reprise des credits

Par **cyrnad**, le **19/01/2009** à **09:59**

Bonjour ,
j'ai quelques interrogations concernant ma situation :

J'ai fait l'objet d'un dossier de surendettement d'une durée de 2 ans . Mensualités de contact avec les créanciers puis reprises des mensualités initiales ou redepot d'un dossier de surendettement .

Nous n'avons pas redeposer de dossier .Tous nos créanciers ont en effet repris les mensualités existantes avant le surendettement sauf un : la BNP .

Voici deux ans que ce surendettement a pris fin , a part la BNP , tous les credits sont honorés .

Ils semblerait qu'ils aient fait une boulette et ils nous ont dit avoir "perdu" notre credit .

Clairement , on a une dette d'argent chez eux mais le credit n'existe plus .

On a écrit , rencontrer la directrice d'agence et réécrit , faxer...et on a toujours pas pu reprendre nos mensualités .

Nous possédons deux comptes courant : un a la BNP et un autre a la Banque populaire .Celui de la bnp ne fonctionne presque plus , toute notre activité se faisant sur l'autre compte .Néanmoins quelques euros "tombent" a la BNP de temps en temps (remboursement secu par ex) .Le moindre euro versé sur ce compte est pris par ma banque et se trouve reversé sur ma dette .

Ils nous ont fichés FICP (5 ans) au moment de la mise en place du dossier de surendettement . Le terme de ce fichage intervient au mois d' avril 2009 .

Mes questions sont les suivantes :

- La BNP a t-elle le droit de saisir systematiquement les sommes versées sur mon compte courant ?
- Que dois-je faire avec mon "credit perdu" de la BNP ?

- A la suite du fichage FICP , la BNP peut-elle me refichée puisque la dette existe?
- A la fin des 5 ans du fichage FICP , si il reste (et c'est notre cas) une dette , doit-on la payer tout de meme ?
- j'ai lu qu'apres un dossier de surendettement , il etait impossible de contracter des credits pendant 8 a 10 ans . Qu'en est-il vraiment?

Merci pour vos lumieres

Cordialement